



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 128501

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le suicide d'un jeune inspecteur du travail de 32 ans, le 18 janvier 2012. La lettre retrouvée à son domicile interpelle sur la situation des agents du ministère du travail dans le Pas-de-Calais. Le défunt y évoque les propos dégradants de son chef et la surcharge de travail. Dès 2010, suite à une première tentative de suicide, le médecin du travail et ses collègues inspecteurs du travail alertaient déjà leur hiérarchie sur la détérioration de ses conditions de travail, sans qu'elle n'intervienne pour autant. Au contraire, il semble que les pressions, la surcharge de travail, la dévalorisation de cet agent par sa hiérarchie, aient été aggravées... Plus généralement, la mise en place de la RGPP et de la performance individuelle a profondément dégradé les conditions de travail de toute une profession, et l'instauration prochaine de la prime de fonction et de résultats (PFR) n'arrangera sans doute rien ! Au-delà de la tristesse de ces collègues, c'est leur colère bien légitime qu'ils expriment aujourd'hui, d'autant plus que le ministère n'a même pas daigné communiquer sur cet acte dramatique... Tout aussi légitime est leur demande de reconnaissance immédiate de son suicide en accident de service, qui se justifie pleinement eu égard aux éléments évoqués dans la lettre de l'intéressé. Il lui demande donc s'il va enfin prendre cette demande en considération, s'il va communiquer publiquement, et quelles mesures il compte mettre en place face à cette dégradation des conditions de travail pour que de tels actes n'aient plus jamais lieu.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128501

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1248

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)